



Thônex

Procès-verbal Séance du 16 février 2010

Sont présents :

Messieurs	Philippe Decrey Claude Détruche	Maire Conseiller administratif
Monsieur	Richard Stark	Président du Conseil municipal
Mesdames	Christine Casadei Doris Constantin Fidelina Gomes Dias Aguigah Anne-Marie Jaquet	Rosa Lopes Beer Jacqueline Tomasini Karin Wirthner Zinggeler
Messieurs	Ali Agraniou Andrew Arpidone Enrico Castelli Marcel Constantin Willy Corthay Alain Dupraz Michel Frossard Patrick A. Gautier Marc Kilcher Stephen Knörr	Guy Loutan Hans Rudolf Roth Guy Saudan Ashwani Singh Daniel Thurre Pascal Uehlinger Jorge Vieitez

Excusés :

Madame	Christine Schwarz
Monsieur	Claude Marcet

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2009.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Demande d'un crédit de Fr 1'089'000,- en vue de l'acquisition de la parcelle 3884, fe 21, du cadastre de la commune de Thônex sise au 13, av. Tronchet. Discussion. Vote. (DA-10-01).
6. Demande d'un crédit de Fr 100'000,- en vue de la modification de l'éclairage public au chemin de la Mousse, tronçon entre le chemin des Piverts et la route de Jussy. Discussion. Vote. (DA-10-02).
7. Demande d'un crédit de Fr 500'000,- à titre de dotation 2010 à la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote. (DA-10-03).
8. Demande d'un crédit de Fr 229'000,- en vue de l'achat d'une balayeuse de type S4. Discussion. Vote. (DA-10-04).
9. Demande d'un crédit de Fr 245'000,- en vue de l'achat d'un véhicule transporteur multifonctions. Discussion. Vote. (DA-10-05).
10. Demande d'un crédit de Fr 68'500,- en vue de l'achat d'une mini pelle pour creuse funéraire, d'un caisson pour stocker la terre de fosses tombales et d'un rouleau duplex pour compactage. Discussion. Vote. (DA-10-06).



11. Projets de délibération.
12. Projet de motion déposée dans le délai légal par les groupes radical, démocrate-chrétien et libéral intitulé : « *Pour la création d'une commission ad'hoc relative au projet de réorganisation des bâtiments de la Mairie de Thônex* ». Discussion. Vote. (MM-10-01).
13. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe socialistes-verts, intitulé : « *Pour la mise en place de cours de « français-intégration »* ». Discussion. Vote. (MM-10-02).
14. Projet de motion déposé dans le délai légal par MM. Daniel Thurre, Willy Corthay et Guy Loutan, Conseillers municipaux du groupe socialistes-verts, concernant : « *Les mesures à prendre en faveur de la petite faune* ». Discussion. Vote. (MM-10-03).
15. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Stephen Knörr pour le groupe UDC, ayant comme intitulé : « *Police municipale : un effectif correspondant à nos besoins* ». Discussion. Vote. (MM-10-04).
16. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Stephen Knörr pour le groupe UDC, ayant comme intitulé : « *Pavillon Mousse : utilisons ce qui existe déjà !* ». Discussion. Vote. (MM-10-05).
17. Propositions du Conseil administratif.
18. Questions écrites.
19. Propositions individuelles.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2009

Le procès-verbal de la séance du 22 décembre est approuvé à la majorité par 21 voix « pour » et 3 abstentions.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président porte à la connaissance des Conseillers municipaux les courriers suivants :

2.1. Courrier de l'entreprise Caran d'Ache du 22 décembre 2009, concernant sa requête à Sous-Moulin :

Concerne : Notre requête à Sous-Moulin

Monsieur le Président du Conseil Municipal,

Suite à nos divers échanges avec le responsable du Centre Sportif de Sous-Moulin en la personne de M. Hirt, et surtout au refus systématiquement rencontré chaque année, nous vous demandons si vous pouviez intercéder en notre faveur.



Notre demande est fort simple, nous souhaiterions pouvoir annoncer au mois de janvier 2010 à l'Association Genevoise de Football Corporatif (AGFC organe directeur) que nous disposons d'un terrain (le vieux synthétique « C ») ainsi que d'une plage horaire. Par exemple tous les lundis soir à 20h.30 entre fin mars et mi juin. En fait l'AGFC planifiera entre 5 et 10 matchs maximum dans cette période.

Nous sommes conscients que la priorité est au Club Sportif Chênois, mais nous n'avons vu que très rarement des équipes évoluer dans cette plage horaire sur le terrain cité ces dernières années. Nous sommes prêts à prendre le risque que certains de nos matchs soient renvoyés.

Vous trouverez en annexe notre échange de courrier avec le centre sportif.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année, veuillez agréer, Monsieur, nos respectueuses salutations.

ainsi que la réponse de M. Claude Détruche, Conseiller administratif, du 22 janvier 2010 :

Concerne : Centre Sportif Sous-Moulin - location du terrain de football C

Monsieur le Président, cher Monsieur,

Votre lettre du 22 décembre 2009 adressée au président du Conseil municipal nous est bien parvenue et son contenu a retenu toute notre attention. Pour raison de compétence, le Conseil administratif vous répond directement.

Après intervention auprès de la direction du Centre Sportif Sous-Moulin, nous devons malheureusement vous informer qu'il n'est pas possible de donner une suite favorable à votre demande de location du terrain de football « C » du CSSM et ce, pour les raisons suivantes :

- aucun vestiaire n'est disponible le lundi soir et il n'est pas envisageable que les sportifs se changent au bord du terrain ;
- en cas de report de match, le CS CHENOIS est prioritaire pour le match et l'entraînement qui se jouent sur le terrain « C » ;
- en cas de pluie et de gazon impraticable, le match se joue sur le terrain B et les entraînements sur le terrain C.

Nous regrettons de ne pouvoir vous donner de meilleure réponse puisque que nous souhaiterions vous apporter notre aide tant pour ce qui concerne le domaine sportif qu'en considération de l'importance de Caran d'Ache vis-à-vis de notre Commune. Dès lors, nous espérons vivement que vous comprendrez que les motifs de notre décision sont tout à fait indépendants de notre volonté.

En vous adressant tous nos vœux pour que vous trouviez très prochainement des installations sportives aptes à satisfaire les membres de votre équipe, nous vous présentons, Monsieur le Président, cher Monsieur, nos salutations distinguées.

2.2. A 23h. nous passerons au point 17 de l'ordre du jour : « Propositions du Conseil administratif ».



3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Philippe Decrey, Maire

3.1.1 Travaux routiers à Villette

Nous avons enfin obtenu l'autorisation de construire car ce dossier était bloqué par la commission des monuments et sites ; les travaux débiteront au mois d'avril. Suite à ce retard de près d'une année il faudra s'attendre à une augmentation des coûts.

3.1.2 Petite enfance

Demain nous allons signer la convention de partenariat qui va lier la commune de Thônex, celle de Puplinge ainsi que la Fondation en faveur de la jeunesse pour la mise à disposition de 8 places de crèche pour les enfants de Puplinge.

3.1.3 Aide humanitaire

Le Conseil administratif a octroyé une somme de Fr 30'000,- suite au tremblement de terre qui s'est produit à Haïti. Cette somme est prévue pour les premiers secours mais en cas de besoin une nouvelle aide pourrait être envisagée.

Cette subvention a été versée à l'Association des Amis d'Haïti que nous soutenons déjà depuis de nombreuses années.

3.1.4 PAC MICA

Le Conseil administratif a préavisé défavorablement le préavis technique concernant le plan localisé de quartier (PLQ) des Communaux d'Ambilly. L'implantation ne correspondait pas au plan directeur de quartier et les demandes que nous avons faites sur l'ensemble des problèmes liés à la circulation n'ont pas été prises en considération.

La réponse que nous avons reçue de M. Marc Muller, Conseiller d'Etat en charge du DCTI, ne nous convient absolument pas et nous avons également pu constater, lors de la réception de la Direction générale de la mobilité par notre commission de la Circulation, que nous ne travaillons pas sur la même longueur d'ondes dans ce dossier.

Il est important que tout le monde s'exprime sur ce plan localisé de quartier, qui va être mis à l'enquête publique aux alentours de Pâques, pour que les demandes de la Commune soient respectées.

3.1.5 Nouveaux citoyens et mérite thônésien

Cette cérémonie aura lieu le 2 mars. Je remercie par avance les personnes qui ne se sont pas encore inscrites de le faire auprès de la Mairie.

3.1.6 Election complémentaire

Celle-ci a été fixée au dimanche 21 mars 2010.



3.1.7 Sortie de fin de législature

Le délai de réponse est fixé au 15 mars ; merci également de bien vouloir retourner votre bulletin d'inscription.

3.2. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

3.2.1 Centre sportif Sous-Moulin

Le compte d'exploitation 2009 du CSSM va boucler avec un excédent de revenus qui se situera entre Fr 40'000,- et Fr 50'000,-. Cette somme sera portée à la fortune du CSSM.

Le préfinancement des installations se solde par une ristourne aux communes de l'ordre d'un peu plus de Fr 100'000,-. Etant donné que cette ristourne se fait au prorata des habitants, Thônex va recevoir Fr 49'962,65.

3.2.2 Fondation communale pour le logement

M. Christophe Harbourg a démissionné du Conseil de Fondation et le Conseil administratif a nommé M. José Simoes pour le remplacer.

3.2.3 Course à travers le coteau de Bernex

Cette traditionnelle course se déroulera le samedi 27 mars 2010 et vous êtes toutes et tous invités à y participer. Pour mémoire je vous rappelle que notre ex-collègue : Isabel Rochat y avait pris part l'an dernier.

4. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

4.1. M. Guy Loutan, Président de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, séance du 26 janvier 2010 :

1. Présentation du rapport lumière par MM. O. Pavesi et M. Gerometta, collaborateur SIG, éclairage public. Discussion. Vote.

Le 26 janvier, au premier point de l'OdJ, notre commission a reçu MM. Pavesi et Gerometta des SIG pour nous exposer leur bilan de l'éclairage thônésien.

Le bilan est accompagné de propositions de renouvellement et d'amélioration de la qualité des lampes, de gestion différentielle de l'intensité de l'éclairage selon les horaires.

Nous avons abordé les aspects énergie, sécurité, confort, écologie, et les aspects techniques assez en détail, de même que les conditions de gestion centralisée aux SIG du contrat d'entretien et des horaires d'éclairage, communal et cantonal.



Sur le plan énergie, notre commune semble relativement bien gérer son éclairage en comparaison avec les communes de taille proche. Les éclairages sont renouvelés selon des normes modernes d'efficacité. Certains lampadaires restent gaspilleurs et inconfortables, comme les boules de la place Graveson, qui seront changées lors du réaménagement.

Bien des questions ont été posées, auxquelles on peut relever quelques réponses : c'est à la commune d'être attentive à la relation entre les panneaux d'affichage et les candélabres ; le courant fourni par des panneaux solaires indépendants pour l'éclairage public semble peu pratique et aléatoire sous nos latitudes ; les lampes modernes sont en matériaux recyclables, métaux, gaz ; les éclairages au sol autres que pour un balisage sont contre productifs, agressifs et non sécuritaires ; les éclairages enclenchés par détecteurs de mouvement sont facilement dérangent pour les voisins de par leur action intermittente.

En conclusion, notre commission a terminé le débat en votant une invite au Conseil administratif de poursuivre la rénovation de notre éclairage public, en mettant la priorité dans le temps et les investissements sur le remplacement des installations les plus gourmandes en énergie, les plus inconfortables visuellement, remplacement par des lampes modernes, de longue durée, économiques et les moins gaspilleuses de lumière.

2. Projet de motion déposé par Mmes Doris Constantin, Jacqueline Tomasini, Christine Schwarz, MM. Andrew Arpidone et Guy Saudan du parti démocrate-chrétien ayant comme intitulé : « Pour une ville exempte de tags sauvages ». Discussion. Vote. (MM-09-03).

Le 2^{ème} point de l'ordre du jour concernait la motion « pour une ville exempte de tags sauvages ».

Il a été distingué entre les tags, marquage du territoire par une signature, et les graphs, décorations plus artistiques.

Inviter les propriétaires à s'assurer avec la commune a semblé peu praticable.

Photographier les auteurs et porter plainte, appliquer des peintures anti-tags chères, nettoyer aussitôt les déprédations, impliquer les travailleurs hors murs... bien des idées ont été échangées, avec en conclusion la décision d'inviter le Conseil administratif à mettre à disposition les panneaux de chantiers, par définition temporaires, ainsi que de placer pour les artistes en herbe des panneaux au Centre de Loisirs.

3. Divers.

Parmi les Divers, une question est posée sur le recensement des sites pollués: qu'en est-il à Thônex. La réponse du Conseil administratif suivra. Autres remarques : pour une meilleure protection des oiseaux contre les vitres de la piscine, le changement des cartes d'entrée plus favorable à leur recyclage, et pour une protection contre les autos de la surface herbeuse des arbres de la route de Jussy. Réponses à suivre aussi.



4.2. Mme Doris Constantin, Présidente de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, séance du 2 février 2010 :

1. Audition du Chœur Arte-Musica – demande de subvention pour leur 20^{ème} anniversaire.

En préambule, M. Decrey souligne que nous connaissons Arte Musica depuis de nombreuses années qui, malheureusement ne se produit que rarement à Thônex malgré le subventionnement octroyé.

La présidente d'Arte Musica nous explique le déroulement de l'événement qui a marqué le 20^{ème} anniversaire du chœur au Victoria Hall à l'automne dernier.

Le trésorier précise que lors du bouclage des comptes, il s'est avéré que c'était une opération « blanche ». En conclusion, ils n'ont pas besoin de la subvention extraordinaire initialement demandée mais par contre, il est indispensable pour eux de continuer à recevoir la subvention annuelle ordinaire afin d'assurer la pérennité de Arte Musica.

Certains commissaires demandent à ce que le budget nous soit transmis.

A défaut, le trésorier distribue quelques exemplaires des comptes 2008/2009.

La discussion s'est orientée sur plusieurs propositions le Concert de Noël entre autres, afin qu'ils se produisent à Thônex. Il leur a été également rappelé que s'ils désirent obtenir la salle des fêtes, ils doivent faire les démarches pour la réservation une année à l'avance.

Après un échange de vues, les commissaires ont décidé qu'octroyer la subvention annuelle à condition qu'une prestation soit faite à Thônex.

Un vote a été soumis quant au maintien de la subvention annuelle de Fr 6'000,-.

La proposition a été acceptée par 9 « oui » et 1 abstention.

2. Audition de l'Association de danseurs Mambo Rock – Demande de subvention pour 2009/2010.

Le directeur de Mambo Rock explique que les jeunes pratiquent souvent diverses danses modernes avec peu de moyens financiers. Certains jeunes sont présentés à des concours de danse. Il envisage d'aller dans les écoles afin de demander si les enfants ont envie de pratiquer la danse dans leur association. Il souligne que le club existe depuis 14 ans.

Au vu du budget qui nous a été présenté, les commissaires posent un certain nombre de questions quant à la comptabilité notamment au niveau des cotisations, nombre d'élèves et nombre de membres.

Il a été relevé que cette école et l'association ont leurs locaux situés sur Chêne-Bourg.

Après un échange de questions-réponses entre le directeur et les commissaires, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il y avait deux entités, soit : l'école de danse et l'association.

Suite à une discussion fournie, la majorité des commissaires sont arrivés à la conclusion que l'exposé était peu clair et qu'il régnait un flou « artistique » au niveau de la gestion et de la comptabilité.



La demande de subvention de Fr 5'000,- a été mise au vote. La proposition est refusée par 9 « non » et 1 abstention.

3. Audition de MM. Jean-Pierre Chenu, Roger Schorer accompagnés de M. Dominique Zumkeller, historien, concernant la mise à jour du livre sur l'histoire de Thônex.

En préambule, M. Decrey signale que les travaux de mise à jour concernant le livre sur l'histoire de Thônex ont bien avancé, et l'édition de celui-ci est prévue pour cette année.

M. Chenu précise que la mise à jour s'exprime par 50 pages supplémentaires.

M. Schorer informe que le texte se terminera avec l'élection de Mme Isabel Rochat au Conseil d'Etat et le vote concernant la nouvelle mairie. Il signale que les travaux de mise à jour ont débuté le 16 mars 2008.

M. Zumkeller explique que le livre comporte 6 chapitres :

- 1. Vivre ensemble,*
- 2. Le dynamisme de la commune,*
- 3. Un urbanisme particulier,*
- 4. La vie culturelle,*
- 5. Thônex et le monde extérieur,*
- 6. Aménager le futur.*

Deux points restent en suspens : inclure ou non la liste des Président-e-s du Conseil Municipal ainsi que le nom des Conseillères et Conseillers municipaux.

M. Schorer propose de mettre la photo du dernier Conseil municipal en lieu et place des noms.

Après discussion, deux suggestions sont mises au vote :

1. Inclure dans le livre la liste des Conseillères et Conseillers municipaux depuis le début jusqu'en 2009 ?
– Cette proposition a été refusée à l'unanimité.
2. Inclure la liste des Président-e-s du Conseil municipal ?
– Cette proposition a été refusée à l'unanimité.
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2009.
– Le procès-verbal a été approuvé, avec une modification de date, par 5 oui et 5 abstentions.
5. Divers.

4.3. Mme Anne-Marie Jaquet, Présidente de la commission des Ecoles & Jeunesse, séance du 4 février 2010 :

1. Audition : des représentants du Parlement des jeunes de Thônex

Lors de cette commission, nous avons auditionné pour la première fois le parlement des jeunes créé il y a 2 ans.

Les 5 membres présents nous ont fait un résumé de leurs activités passées et futures. 80% de leurs membres sont actifs, ils se réunissent en séance plénière deux mardis par mois. Ils fonctionnent en commission créées selon les besoins des projets, leurs membres sont principalement des étudiants



2. Auditions des responsables du Centre de Loisirs de Thônex

Comme chaque année, nous avons auditionné les responsables du Centre de Loisirs.

Monsieur Rouget, animateur - coordinateur, nous présente le projet institutionnel mis en place fin juin à la demande de la FAS'e. Tout le fonctionnement du Centre y est décrit.

Les relations entre le comité et le Centre sont excellentes, ce qui facilite la résolution des problèmes rencontrés.

La FAS'e va encore diminuer ses prestations ; cette année Thônex risque d'être touchée.

Le Centre travaille en collaboration avec les TSHM, la police municipale et l'ilotier.

3. Divers

M. Decrey, nous annonce que l'inauguration de l'école et de la crèche de Marcellly auront lieu en juin. Sauf contre temps, la salle de gym ouvrira comme prévu courant avril.

Il nous signale une recrudescence des déprédations dans nos écoles, pour l'instant Pont-Bochet est épargné. Les caméras prévues à Adrien-Jeandin seront les bienvenues.

4.4. M. Enrico Castelli, Président de la commission de la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile, séance du 9 février 2010 :

La Commission de la Circulation a siégé le 9 février 2010 en présence de M. Decrey, Maire, de M. Fortuna, secrétaire général adjoint technique et de MM. Delacretaz, Prina et Héritier de la Direction générale de la mobilité (DGM).

A noter que Mme Künzler, Conseillère d'Etat en charge du Département de l'intérieur et de la mobilité, était également invitée pour cette commission mais fut malheureusement excusée.

Sous point 1) de l'ordre du jour figure la présentation de la politique de gestion de la circulation à Thônex en particulier et dans la région en général.

La présentation faite par la DGM s'oriente autour de 5 axes: la gestion de la mobilité en général, la problématique des transports collectifs, la construction de P+R, le développement de la mobilité douce et la gestion du trafic individuel motorisé.

Suite à l'exposé de la DGM, les Commissaires ont pu formuler de nombreuses questions, remarques et critiques sur les différents axes présentés. S'il faut résumer la situation en quelques mots, on peut affirmer que les projets qui permettraient de rationaliser et d'améliorer un tant soit peu la circulation à Thônex et dans le Canton pullulent mais malheureusement aucun de ces projets ou presque ne se réalisera à court terme.

Sous point 2) de l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2009 est approuvé par la Commission.



5. Demande d'un crédit de Fr 1'089'000,- en vue de l'acquisition de la parcelle 3884, fe 21, du cadastre de la commune de Thônex sise au 13, av. Tronchet. Discussion. Vote. (DA-10-01).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : cette parcelle est connue de tout le monde elle jouxte celle où se trouve l'école de Marcelly et est située en face de la salle des fêtes.

Cette parcelle d'environ 1.050m² justifie le prix de Fr 1'050'000,- auquel nous avons ajouter une provision pour les frais d'actes de Fr 39'000,-. Ces Fr 39'000,- ne seront pas forcément dépensés car nous demandons au Conseil d'Etat de nous exonérer de tout frais et droits vu le caractère d'utilité publique de cette acquisition.

Cependant, nous sommes quelques fois obligés de payer ces sommes qui nous sont remboursées quelques années plus tard, donc cette provision nous évite de faire des aller et retour avec des votes de crédits complémentaires.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité*

La discussion est ouverte :

M. Knörr : la parcelle fait 1.045 m² avec la surface des bâtiments existant, en prenant compte des distances légales etc., sait-on déjà de quelle surface constructible disposerons-nous, de combien d'étages sera-t-il possible de bâtir ?

Et quelle est exactement la signification de la remarque figurant aux pages 4 et 5 du projet d'acte de vente ? Soit : « *Rubrique clauses et conditions PjA 1008 du 24 août 1921 : en charge limitation de constructions en faveur des parcelles 3717, 3742 et 3885* ».

- M. Détruche : cette parcelle fait 1.045 m² , la commune est déjà propriétaire sur trois côtés. Pour l'instant je ne peux pas vous donner de réponse précise car ce soir il s'agit d'acquérir cette parcelle stratégique située au centre de la commune avec une velléité d'avoir une construction pouvant répondre à un besoin communal.

M. Kilcher fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

Mesdames, messieurs,

Le groupe radical espère voir l'achat de cette parcelle approuvé par l'ensemble des élus. Loin de vouloir revenir sur l'épisode d premier projet soumis à ce conseil ainsi que sur l'épisode du référendum qui a suivi cette décision, notre groupe profite de ce vote pour souligner l'étape très importante dans le développement de notre commune que nous pouvons franchir ce soir.



Notre commune a, dès son origine, souffert d'un particularisme structurel qui a pénalisé son développement. Quand le Bourg de la commune de Chêne est devenu la commune de Chêne-Bourg, notre commune composée de 4 villages est devenue une longue bande de terre coincée le long de la frontière. Nous sommes pour ainsi dire le Chili du Canton de Genève. Et ce particularisme a engendré une vie communale éparpillée entre Villette, proche de Conches par exemple et disons Pierre à Bochet.

Or voilà que lors de cette législature, nous avons finalement réussi à ancrer le centre de notre commune. Un nouveau centre commercial, un arrêt de tram unique, un nouveau groupe scolaire, une salle des fêtes en renaissance et aujourd'hui, un projet d'extension de Mairie à côté du Groupe scolaire. Nous avons aujourd'hui dans un périmètre défini, soit l'axe rue de Genève - avenue Tronchet, un pôle centralisateur qui sera des plus utiles pour le développement futur de la commune (je pense ici aux Communaux d'Ambilly). Si l'on rajoute à cela les propos de la Direction de la Mobilité pour enfin restreindre le trafic l'axe Tronchet, comme rappelé lors la dernière commission circulation, nous sommes en mesure d'avoir enfin un nouveau centre-ville, centre culturel, centre de commerces et grâce à votre vote de ce soir, centre administratif.

Pour l'anecdote, je tire, cet extrait de l'histoire Thônex que j'ai relu :

« Au 5 juin 1874, date à laquelle comme trois ans auparavant, le Conseil municipal rediscute de la notion de centre de la commune. Cette fois la notion de centre géographique reprend le pas sur celle de centre démographique et le Conseil municipal nomme à cette date une nouvelle commission chargée d'étudier l'emplacement le plus central que possible pour la création de la susdite Mairie... »

Je rends donc ici hommage à ceux qui ont eu le courage de proposer cette nouvelle piste pour le développement des services administratifs de la commune. Comme nos prédécesseurs de 1874, nous pourrons avec cet achat, ce soir, contribuer à redéfinir le centre de notre commune.

M. Castelli fait la déclaration suivante au nom du groupe socialistes-verts :

La demande de crédit qui nous est soumise ce soir en vue de l'acquisition d'une parcelle à l'avenue Tronchet mérite notre plus grand intérêt. Si l'affectation précise de cette parcelle devra encore être discutée dans des temps ultérieurs, une telle opportunité d'achat est en effet suffisamment rare pour qu'elle ne nous échappe pas. Située dans le cœur urbain de Thônex à proximité d'importants équipements publics communaux, il est de la responsabilité de notre commune de maîtriser cette parcelle au bénéfice de l'intérêt public. Le groupe socialistes-verts votera la demande de crédit.

La parole n'étant plus demandée, M. Pascal Uehlinger, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et k) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la délibération acceptée par le Conseil municipal le 22 décembre 2009 annulant la délibération votée le 29 septembre 2009 relative à l'ouverture d'un crédit de Fr 20'256'000,- destiné à la réorganisation des bâtiments de la Mairie,
- Attendu que la commune a la possibilité d'acquérir la parcelle N°3884, fe 21, du cadastre de la commune de Thônex, sise à l'avenue Tronchet 13, propriété de Mme Margrit Caprotti,



- Attendu que cette parcelle se trouve dans une zone d'utilité publique, proche d'infrastructures communales importantes et permettant, selon une pré-étude demandée par le Conseil administratif, de créer des locaux administratifs pour une partie de l'administration communale,
- Vu le projet d'acte notarié établi par Me Denis Keller, notaire,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 1'089'000,- en vue de l'acquisition de la parcelle N°3884, fe 21, du cadastre de la commune de Thônex, sise à l'avenue Tronchet 13, propriété de Mme Margrit Caprotti.

Le montant se décomposant ainsi :

- | | | | |
|---|------------------------------|----|-------------|
| – | Prix de vente | Fr | 1'050'000,- |
| – | Provision pour frais d'actes | Fr | 39'000,- |

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 1'089'000,-, au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2011 à 2040.
4. De charger le Conseil administratif de signer les actes nécessaires.
5. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits y compris les émoluments du Registre foncier, vu son caractère d'utilité publique (création de locaux administratifs supplémentaires pour l'administration communale).

6. Demande d'un crédit de Fr 100'000,- en vue de la modification de l'éclairage public au chemin de la Mousse, tronçon entre le chemin des Piverts et la route de Jussy. Discussion. Vote. (DA-10-02).

M. Philippe Decrey, Maire et Conseiller administratif délégué à la Circulation : l'exposé des motifs est assez clair il s'agit, en effet, d'une dernière « ligne aérienne » existante encore sur notre commune.

Les mâts se trouvent sur des propriétés privées, mais nous en avons la responsabilité, il convient donc d'enterrer ces lignes et de mettre en place de nouveaux candélabres répondant aux critères actuels.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*



La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, M. Stephen Knörr, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu qu'actuellement, les services industriels de Genève, procèdent à la mise en souterrain de la ligne électrique et au démontage de la ligne aérienne située sur le chemin de la Mousse, entre le chemin des Piverts et la route de Jussy,
- Attendu que lors de ces travaux, il a été constaté que l'éclairage public était posé sur des mâts en bois qui supportent la ligne électrique. Lors de la préparation de l'enlèvement des câbles électriques, le service de l'électricité des SIG a pris contact avec le service technique de la commune de Thônex et que lors d'un rendez-vous tenu sur place dans le courant du mois de décembre 2009, le service de l'éclairage public a rappelé les conséquences de ce changement :
 1. Les mâts sur lesquels sont appliqués les candélabres vont tomber sous la responsabilité des propriétaires des dits candélabres, soit la commune de Thônex.
 2. Actuellement, les mâts sont implantés sur des propriétés privées. Cela implique que jusqu'à ce jour les servitudes étaient négociées avec le service de l'électricité. Vu le changement de propriétaire des mâts, qui reviennent à la commune de Thônex, les servitudes doivent être renégociées sur tout le tronçon.
 3. Le propriétaire du chemin de la Mousse N°107, souhaite que le mât soit supprimé de sa propriété.
 4. Si le souhait de la commune était de garder les mâts existants il faudrait prévoir de toute façon un changement des luminaires qui sont vétustes et consomment beaucoup de courant.
- Au vu de ce qui précède, il est proposé :
 1. La suppression des mâts existants se trouvant sur les propriétés privées.
 2. Dans le cadre des travaux de la mise en souterrain de la ligne électrique, demander la pose d'un tube supplémentaire pour l'alimentation des futurs candélabres.
 3. De réaliser les travaux de génie civil pour les candélabres avec l'entreprise Simond SA (déjà en cours de travaux in-situ) et faire poser les mâts par le service de l'éclairage public des SIG sur le domaine public communal du chemin de la Mousse.
 4. La mise en place de nouveaux types d'éclairage permettant une meilleure illumination du tronçon routier.
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,



Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 100'000,- en vue de la modification de l'éclairage public au chemin de la Mousse, tronçon entre le chemin des Piverts et la route de Jussy.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 100'000,-, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2011 à 2020.
7. Demande d'un crédit de Fr 500'000,- à titre de dotation 2010 à la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote. (DA-10-03).

M. Claude Détruche, Président de la Fondation communale pour le logement : en fait nous parlons de la participation financière habituelle qui, par le passé, se trouvait uniquement dans le plan des investissements lors de la présentation du budget et ceci depuis 1984.

C'est le service de surveillance des communes qui a demandé, après examen du budget 2010 de la commune, que cette participation fasse l'objet d'une délibération annuelle afin d'être en conformité avec les articles de la loi sur l'administration des communes traitant des crédits d'investissements. Ceci par un souci de transparence et pour ouvrir le droit au référendum pour ce genre de dotation. C'est la raison pour laquelle nous vous présentons ce crédit de Fr 500'000,- qui figure dans le plan des investissements 2010.

Au Vote :

– *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

M. Loutan fait la déclaration suivante au nom du groupe socialistes-verts :

Mesdames et Messieurs,

Notre groupe est persuadé que l'achat de terrains pour les installations communales ou des logements abordables est une mission importante et nous nous réjouissons des bonnes relations entre la Fondation communale pour le logement et la Commune.

Nous nous demandons cependant si, dans la situation budgétaire actuelle de la Commune, il ne serait pas légitime de se passer, en 2010, de ce versement annuel de Fr 500'000,-.

L'exposé des motifs ne mentionne aucune urgence ou projet précis qui soit remis en cause par un manque de liquidités et aucun projet n'est imminent à la Fondation.

Et, sauf erreur de notre part, selon les résultats à fin 2008 avec des dettes hypothécaires de Fr 17'260'000,- et des fonds propres de Fr 24'660'000,- des provisions de Fr 299'230,- ainsi qu'un résultat bénéficiaire de Fr 1'086'000,- cette dotation de Fr 500'000,- ne semble pas vraiment urgente puisqu'il y a environ 6 millions de fonds propres en réserve.



Par contre, il sera tout à fait correct de faire voter le moment venu cette dotation, cette fois en accord avec les exigences du service de surveillance des communes.

Notre groupe vous invite donc à surseoir à ce crédit et à renvoyer ce projet à la commission des Finances.

Je vous remercie

Mme Casadei fait la déclaration suivante pour le groupe radical :

Le groupe radical considère que la politique du logement est importante pour la population de la commune.

Hormis le côté purement technique, l'exigence de conformité de la part de la cour des comptes, ces Fr 500'000,- contribuent à notre fonds pour l'achat des différentes parcelles souhaitées.

Nous tenons à relever le côté actif et prévoyant de cette Fondation.

Le groupe radical votera ce montant.

M. Gautier fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

L'exposé des motifs donne clairement les raisons de ce projet de délibération; je ne m'y attarderai donc pas.

Il ne s'agit pas de remettre en cause le principe de cette allocation annuelle. En effet, comme vous le savez, la fondation fait, depuis quelques années, l'acquisition de villas dans le quartier de Clair-Val afin de pouvoir construire des immeubles, essentiellement de logements dont le besoin se fait cruellement sentir.

Sachant que le prix d'achat d'une parcelle est de l'ordre de 2 millions, cette dotation est indispensable pour que la Fondation puisse poursuivre ses buts.

Les libéraux voteront ce crédit.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée par 15 voix « pour », 8 voix « contre » et 1 abstention.*

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,



- Attendu que depuis sa fondation en 1984, la commune de Thônex verse un montant annuel à la Fondation communale pour le logement afin de l'aider à poursuivre son but, notamment par l'acquisition de biens immobiliers afin de mettre à disposition de la population thônésienne des logements à loyers abordables,
- Attendu qu'en date du 14 décembre 2009 le service de surveillance des communes a demandé que cette participation fasse l'objet d'une délibération annuelle en conformité avec les articles 30, alinéa 1 et 31 de la loi sur l'administration des communes (B6 05 01),
- Vu que le plan des investissements présenté dans le cadre du budget communal prévoit un versement de Fr 500'000,- à la Fondation communale pour le logement,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 16 voix « pour » et 8 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. De verser, pour l'année 2010, une participation de Fr 500'000,- à la Fondation communale pour le logement.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif à la rubrique « prêts et participations permanentes ».
 3. De ne pas amortir cette dépense vu la nature de celle-ci.
8. Demande d'un crédit de Fr 229'000,- en vue de l'achat d'une balayeuse de type S4. Discussion. Vote. (DA-10-04).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué à l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière : l'exposé des motifs établi par le service technique est très clair et je tiens à l'en remercier.

Il s'agit de remplacer une balayeuse acquise en 1990 et qui nécessite des frais d'entretien importants. Il est intéressant de remarquer, en page 4 du document qui vous a été remis, les différentes offres reçues pour cet achat avec un comparatif de trois modèles. Le Conseil administratif suit les conclusions du service technique pour l'acquisition de cette balayeuse selon l'offre de la société Grunderco.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*



M. Castelli : dans le budget d'investissement 2010 figure l'achat de cette balayeuse mais cette acquisition est prévue pour 2011, pourquoi a-t-on anticipé d'une année cet achat ?

- M. Détruche : comme indiqué dans l'exposé des motifs l'ancienneté de ce véhicule nécessite des frais d'entretien importants et comme vous le savez entre le vote du crédit et l'acquisition de la balayeuse il va s'écouler un certain temps. Il devenait nécessaire de ne pas engager trop de frais pour réparer le modèle de 1990.

M. Knörr : j'aimerais féliciter les personnes qui travaillent avec ces engins car pour tenir aussi longtemps cela prouve qu'ils savent entretenir leur matériel. A-t-on pris contact avec d'autres communes afin de faire un éventuel achat groupé pour faire baisser le prix ?

- M. Détruche : nous n'avons pas pris contact avec d'autres communes. Il faut cependant savoir qu'il y a très peu de fabricants pour ce type d'engin et le prix unitaire est élevé car la demande est infime. De plus, grouper une commande signifierait que les balayeuses des autres communes aient autant d'années que la nôtre ce qui semble tout de même un peu utopique.

Au Vote :

- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

Mme Jaquet fait la déclaration suivante, au nom du groupe libéral, pour l'ensemble des trois objets suivants :

Le groupe libéral reconnaît que le remplacement de ces trois engins est nécessaire au bon fonctionnement de notre service de voirie.

Le 18 décembre 2007, nous avons voté un crédit de Fr 251'804,- pour l'achat d'un véhicule pour la compagnie des sapeurs-pompiers et pour le service communal de la voirie et des espaces-verts. La berce prévue a-t-elle été achetée ? Ce véhicule ne peut-il être utilisé pour le déneigement et l'arrosage ?

Il nous semble primordial que le service technique nous fasse un état des lieux du parc automobile de la commune, afin de pouvoir prévoir et échelonner les divers remplacements de matériel.

Le groupe libéral votera ces crédits.

- M. Decrey : le véhicule « voirie/pompiers » n'est pas prévu pour recevoir une lame à neige ou une saleuse. Actuellement, nous réglons quelques petits problèmes avec le fournisseur. Ce véhicule sera bientôt polyvalent entre la compagnie des sapeurs-pompiers et notre service de voirie. Les berces que nous allons devoir acquérir concernent le transport de vaubans ainsi qu'une benne à matériaux afin d'éviter des frais de transport.



M. Castelli : je profite de rebondir sur les propos de Mme Jaquet. Il est indiqué, dans le dossier de présentation, qu'un système multi lift a été demandé pour le nouveau véhicule. Or, nous avons récemment acquis un nouveau véhicule avec un système de berces, véhicule par ailleurs utilisé actuellement uniquement, à ma connaissance, par la compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex.

Et il avait été indiqué, lors de l'achat de ce véhicule, qu'il était polyvalent et qu'il serait également utilisable par le service des routes et des espaces verts (cf. procès-verbal du Conseil municipal du 18 décembre 2007, entre autres).

D'où cette question : pourquoi ne pas utiliser le véhicule déjà en possession et présenté comme polyvalent pour effectuer les missions du service des routes et des espaces verts ? Nous sommes aujourd'hui mal à l'aise face au crédit qui nous est demandé.

- M. Decrey : je confirme que le véhicule acquis en 2008 est destiné aux deux services. Il reste juste à acquérir les deux berces telles que mentionnées à Mme Jaquet. Ces deux véhicules ont des spécificités bien définies que l'on ne peut pas intervertir.

D'ici le mois de mai, les problèmes rencontrés avec le fournisseur du véhicule « voirie/pompiers » devraient être liquidés et nous pourrions venir solliciter les crédits pour les berces concernant le service de la voirie.

Mme Constantin : je ne peux qu'appuyer les paroles de M. Decrey. Vous avez été invités à l'inauguration du véhicule des sapeurs-pompiers et l'on peut, tous, constater qu'il est utopique de placer des balais sur ce véhicule. Si nous nous trouvons face à ces demandes de crédit successives c'est qu'un suivi n'a certainement pas été fait, à l'époque, et ceci n'est pas la faute de nos Conseillers administratifs actuels.

- M. Détruche : ces deux camions sont fondamentalement différents et leur utilisation bien spécifiques. Si l'on prend la balayeuse qui vous est présentée ce soir celle-ci est appelée à fonctionner tous les jours soit pour l'arrosage soit pour le nettoyage des routes. On peut également relever que la taille de ces véhicules est différente selon l'utilisation prévue. Vous aurez plus de peine à accéder dans des petits chemins avec le véhicule « pompiers-voirie ».

La parole n'étant plus demandée, M. Guy Saudan, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu qu'une des balayeuses de la commune a été mise en service en 1990 et totalise 8.300 heures de fonctionnement, soit une moyenne de 435'750 km,
- Attendu que ce véhicule, de par son ancienneté, nécessite des frais d'entretien importants,



- Vu l'étude menée par le service technique en vue du remplacement de ce véhicule,
- Vu l'offre de la société Grunderco pour l'achat d'une balayeuse Bucher, type City Cat 5000,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 229'000,- en vue de l'acquisition d'une balayeuse Bucher, type City Cat 5000, selon l'offre de la société Grunderco.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 229'000,-, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2011 à 2020.

9. Demande d'un crédit de Fr 245'000,- en vue de l'achat d'un véhicule transporteur multifonctions. Discussion. Vote. (DA-10-05).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué à l'Environnement, Parcs & Promenades, Voirie & Cimetière : comme pour le véhicule précédent vous êtes en possession d'un exposé des motifs complet avec un comparatif des offres reçues. Il convient à nouveau de changer un véhicule qui est vétuste après 25 ans de service.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

MM. Fortuna et Constantin donnent quelques explications techniques concernant un supplément d'équipement estimé à Fr 22'000,- suite à une question de Mme Jaquet.

La parole n'étant plus demandée, M. Pascal Uehlinger, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,



- Attendu que le véhicule multifonctions actuel a été mis en service il y a bientôt 25 ans et que celui-ci nécessite un entretien régulier et coûteux,
- Attendu que l'ensemble des équipements de ce véhicule sont particulièrement usés et vétustes,
- Vu l'étude menée par le service technique en vue du remplacement de ce véhicule,
- Vu l'offre de la société Agromont SA pour l'achat d'un véhicule multifonctions de type Reform Multi T9,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 21 voix « pour » et 3 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 245'000,- en vue de l'acquisition d'un véhicule multifonctions de type Reform Multi T9, selon l'offre de la société Agromont SA.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 245'000,-, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2011 à 2020.
10. Demande d'un crédit de Fr 68'500,- en vue de l'achat d'une mini pelle pour creuse funéraire, d'un caisson pour stocker la terre de fosses tombales et d'un rouleau duplex pour compactage. Discussion. Vote. (DA-10-06).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué à l'Environnement, Parcs & Promenades, Voirie & Cimetière : le dossier qui vous a été remis est également très complet et l'achat de ces trois objets vont dans le sens d'une autonomie de notre service voirie espaces verts qui pourra effectuer des travaux qui par le passé étaient confiés à des entreprises.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Dupraz : dans l'exposé des motifs on nous indique que la pelleteuse a été achetée dans le courant des années nonante, je ne trouve pas cela très satisfaisant car pour les autres véhicules les dates étaient précises. Car selon l'année où celle-ci a été acquise cela peut représenter une différence de 10 ans.



Peut-on avoir des précisions à ce sujet ? De plus, combien y-a-t-il d'inhumations par mois dans notre cimetière ? Je n'ai pas l'impression que ce genre de machine doit être utilisé très fréquemment surtout les incinérations deviennent plus fréquentes.

- M. Détruche : ce véhicule ne fait pas l'objet d'une immatriculation, nous n'avons donc une date précise quant à sa mise en fonction, cependant cela se situe plutôt entre 1985 et 1990 que 1990 et 2000.

Quant au nombre d'inhumations de tombes et d'urnes, on peut les estimer à une à deux par semaine.

Mme Casadei : dans le cadre des travaux réalisés par le service des espaces-verts, je voudrais citer l'exemple du jardin des Bout'Choux qui a entièrement été réalisé par ce service et qui fait l'admiration de tous. Je trouve important de pouvoir utiliser les ressources communales plutôt que de faire appel à des entreprises.

M. Knörr : il ne faut pas oublier l'aspect sécuritaire car le terrain d'un cimetière est souvent très meuble et un accident peut tout de même arriver lorsque deux personnes creusent une tombe. De plus, l'employé peut se trouver face à des surprises pas très agréables où il est plus facile de travailler avec une pelleteuse plutôt qu'au fond du trou.

La parole n'étant plus demandée, M. Stephen Knörr, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que la mini pelle et le caisson pour stocker la terre des fosses tombales actuellement utilisés par le personnel du cimetière ont un état d'usure avancé dû au grand nombre d'années d'utilisation,
- Vu l'étude menée par le service technique en vue du remplacement de ces deux éléments,
- Attendu que le service technique préconise également l'acquisition d'un rouleau duplex, afin de pouvoir assurer un compactage conforme aux prescriptions en vigueur lors de travaux de terrassement et de remise en état des chemins communaux,
- Vu les offres des sociétés Yallag SA et Jaquet SA,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e



1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 68'500,- en vue de l'acquisition d'une mini pelle pour creuse funéraire, d'un caisson pour la terre des fosses tombales et d'un rouleau duplex pour compactage, selon les offres des sociétés Yallag SA et Jaquet SA.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 68'500,-, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2011 à 2020.

11. Projets de délibération

Aucune projet n'a été déposé dans le délai légal.

12. Projet de motion déposée dans le délai légal par les groupes radical, démocrate-chrétien et libéral intitulé : « Pour la création d'une commission ad'hoc relative au projet de réorganisation des bâtiments de la Mairie de Thônex ». Discussion. Vote. (MM-10-01).

M. Arpidone, signataire donne lecture du projet de motion :

Projet de motion :

« Pour la création d'une commission ad'hoc relative au projet de réorganisation des bâtiments de la Mairie de Thônex ».

Présenté par : Mme Christine Casadei, groupe radical, M. Pascal Uehlinger, groupe libéral et M. Andrew Arpidone, démocrate-chrétien.

Exposé des motifs

Mesdames et
Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Faisant suite aux nombreuses palabres ayant jalonné le parcours sinueux du premier projet de réorganisation des bâtiments de la Mairie de Thônex, nous proposons, par le biais de cette motion, la création d'une commission ad'hoc.

En effet, nous avons encore tous en mémoire, les problèmes rencontrés sur le premier projet qui ont eu pour conséquence des divergences d'opinion nourries au sein de notre Conseil municipal. Ces désaccords ont eu pour effet une importante perte de temps et d'argent.

Il nous apparaît donc nécessaire de mettre sur pied une commission ad'hoc pour toute la durée du projet dont la tâche sera de suivre et de faciliter les prises de décisions du Conseil municipal.

La composition de celle-ci sera de deux membres par parti, permettant ainsi de faire circuler les informations auprès des différents groupes politiques concernés, et désignera elle-même son président.

Les décisions finales seront évidemment prises au niveau du Conseil municipal. Elle n'empêche pas les éventuels recours aux études des commissions permanentes concernées.

Proposition de motion

Pour la création d'une commission ad'hoc relative au projet de réorganisation des bâtiments de la Mairie de Thônex

Le CONSEIL MUNICIPAL de Thônex considérant:

- La décision du Conseil municipal d'annuler la délibération prise le 29 septembre 2009 ouvrant un crédit de Fr 20'256'000,-- en vue de la réorganisation des bâtiments de la Mairie de Thônex;
- La possibilité d'acquérir un terrain au centre de la Commune qui offre la possibilité de présenter un « plan B »;
- Les nombreuses divergences d'opinion ayant régné lors des négociations concernant le 1^{er} projet;
- L'importance des montants engendrés par la restructuration de la Mairie,

Décide :

1. De la mise en place d'une commission ad'hoc temporaire du Conseil municipal pour le pilotage des travaux;
2. De composer cette commission de deux membres par chaque Parti, désignés par ceux-ci fonctionnant conformément aux modalités prévues dans le règlement du Conseil municipal;
3. De prélever les coûts engendrés par les jetons de présence et les frais administratifs sur le poste budgétaire dévolu.

M. Castelli : le groupe socialistes-verts soutiendra ce projet de motion tout à fait opportun. Nous ajouterons que cette proposition avait déjà été évoquée par notre groupe en d'autres circonstances et nous sommes ravis de voir ce sujet revenir sur la table.

M. Knörr fait la déclaration suivante :

Nous allons décevoir toutes celles et ceux qui attendaient de notre part une levée de boucliers. Le groupe UDC va appuyer cette motion. Il est grand temps de recentrer les débats et de rendre à César ce qui aurait toujours du lui appartenir.

Comme il a été relevé plus d'une fois durant les nombreuses palabres ayant jalonné le parcours sinueux du premier projet, les diverses commissions ont souvent été mises devant le fait accompli. Les solutions apparaissaient miraculeusement, le chemin était tout tracé.

Rendons donc au législatif ce qui appartient au pouvoir législatif. Cette motion ouvre la voie suivons là ! Nous rappellerons simplement qu'indépendamment du référendum, sans la « fronde » de l'UDC, une mairie à Fr 29'000'000,- aurait été votée, le doigt sur la couture du pantalon.

Au vote :

- *Cette motion est acceptée à l'unanimité.*



13. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe socialistes-verts, intitulé : « Pour la mise en place de cours de « français-intégration » ». Discussion. Vote. (MM-10-02).

M. Corthay, signataire donne lecture du projet de motion :

Projet de motion :

« Pour la mise en place de cours de « français-intégration » »

Présenté par : Mmes Gomes Dias Aguigah, Rosa Lopes Beer, MM. Agraniou, Castelli, Corthay, Dupraz, Loutan et Thurre, du groupe socialistes-verts.

Exposé des motifs

La population de notre commune est composée de nombreux étrangers : 4.400 personnes de diverses origines, soit environ le tiers des Thônésiens. Dans l'optique de maintenir des relations paisibles et vivantes entre tous, il est de notre responsabilité de prendre en compte cette réalité sociologique et de stimuler l'intégration de tous au sein de notre commune. En outre, les étrangers sont source de richesse culturelle pour les Suisses, laquelle reste fréquemment ignorée par manque de communication.

Certains étrangers peuvent en effet rencontrer des difficultés d'intégration assez importantes. Parmi celles-ci, la langue représente un obstacle élevé. Or, notre commune pourrait aisément les aider, à l'instar de ce que de nombreuses autorités communales de Suisse, dont une dizaine à Genève, font déjà.

De nombreux étrangers suivent des cours de « français-intégration » subventionnés par l'OdM (Office fédéral des migrations) et, à Genève, le Bureau de l'intégration. Ces cours sont mis sur pied en collaboration avec une association - qui pourrait être à Thônex le Centre de loisirs où les cours pourraient éventuellement avoir lieu - et avec l'UOG (Université ouvrière de Genève), qui fournit des enseignants expérimentés dans ce genre de démarche. De même l'association Camarada, fortement impliquée auprès des femmes migrantes, serait intéressée. Nous avons pris contact avec ces trois entités, qui ont toutes trois accueilli très favorablement notre démarche.

Les enseignants utilisent du matériel pédagogique diversifiés dont des documents communaux (tels que, par exemple, le journal Le Chênois) dans le but de favoriser l'intégration des étudiants dans leur environnement immédiat, ainsi que la connaissance des institutions et sociétés locales.

Quant aux subventions cantonales et fédérales, celles-ci sont épuisées pour l'année en cours. Mais il convient d'agir maintenant pour obtenir celles de l'an prochain. Parallèlement, la Mairie pourrait développer les contacts avec les associations susnommées, informer la population concernée et mettre sur pied les cours.

Le système mis en place n'impliquerait pas une dépense très onéreuse de notre commune, dans la mesure où des subventions cantonales et fédérales sont prévues, et une partie au moins des prestations communales serait la mise à disposition de locaux disponibles, par exemple au Centre de loisirs (où la commune gère directement des espaces). Enfin, cette problématique n'étant pas spécifiquement thônésienne, il conviendrait d'en informer les autorités des communes voisines en vue d'une éventuelle collaboration intercommunale.

C'est pourquoi, au nom du groupe socialistes-verts, nous vous invitons à voter cette motion et à la renvoyer au Conseil administratif.



Projet de motion :

Le Conseil municipal de Thônex, sur proposition du groupe socialistes-verts,

Considérant :

- Sa responsabilité de favoriser et de maintenir des relations paisibles au sein de la population ;
- Qu'une partie importante (33%) de cette population est étrangère ;
- Qu'une partie importante de cette population étrangère maîtrise mal ou pas du tout le français ;
- Que la connaissance de notre langue est un élément primordial en vue d'une bonne intégration dans notre société, pour en connaître les composantes et le fonctionnement, ainsi que pour entretenir des relations vivantes et non-conflictuelles avec tous les habitants.

Invite le Conseil administratif :

1. A mettre sur pied des cours de « français-intégration » en collaboration avec le Centre de Loisirs et/ou les associations actives dans ce domaine.
2. A informer la population étrangère de la commune de la possibilité de tels cours.
3. A entreprendre les démarches auprès des autorités cantonales et fédérales concernées en vue d'obtenir les subventions spécifiques prévues à cet effet.
4. A prendre contact avec les autorités des communes voisines pour les informer de cette démarche en vue d'une éventuelle collaboration intercommunale.

M. Singh fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Thônex doit rester une commune où il fait bon vivre et dans laquelle tous les habitants se sentent intégrés quelle que soit leur origine, ce qui passe entre autres par une pratique courante de la langue française. Les cours donnés à cet effet pourraient donc constituer l'une des différentes mesures pouvant faciliter cette intégration.

Actuellement à Thônex, nous ne connaissons toutefois ni l'ampleur du besoin ni l'intérêt éventuel pour de tels cours de la part des personnes auxquelles ils seraient destinés. Nous ne connaissons pas non plus le rôle que pourrait utilement jouer notre commune, le cas échéant, dans l'organisation de tels cours. A notre avis, il est donc nécessaire que les Conseillers municipaux soient activement impliqués dans l'examen de ces questions et qu'elles soient débattues en commission.

Les proposants laissent entendre par ailleurs que la mise sur pied de tels cours aura forcément un coût.

Pour ces raisons, nous proposons aux initiateurs de cette motion de la retirer et de la réintroduire au prochain Conseil municipal, cette fois-ci sous forme de projet de délibération, ce qui permettra le renvoi et l'examen attentif en commission que l'idée mérite sans aucun doute.



M. Knörr fait la déclaration suivante :

Avec cette motion, le groupe UDC vole de surprise en surprise. Après avoir vu l'entente butiner sur notre bouquet sécuritaire en présentant des motions et délibérations sur l'éclairage public, la vidéosurveillance, excédant même les limites du crédible en proposant au niveau communal, le fichage systématique de certains délits.

Voilà maintenant que la gauche reprend toute une partie du volet social de notre programme de campagne 2007-2011. Certes ce document avait largement été diffusé et son impact conséquent, mais au grand jamais nous n'aurions imaginé qu'il deviendrait le livre de chevet de nos adversaires et accèderait au rang de « best-seller ».

L'apprentissage de la langue du pays hôte est la base même de toute intégration. Cette motion permettrait de régler certains paradoxes, comme par exemple le cas de non francophones obligés de demander à leurs enfants, scolarisés dans nos écoles primaires de leur traduire des documents officiels.

Nous allons donc appuyer cette motion, cependant nous ne saurions tolérer que l'enseignement proposé dans ces cours soit politisé et ne devienne un instrument de propagande, dérive parfois pratiquée au niveau cantonal.

M. Arpidone : le groupe PDC rejoint la position du groupe libéral. En ce qui nous concerne nous étions étonnés d'un renvoi pur et simple au Conseil administratif, nous aurions préféré en parler en commission. Nous proposons également au groupe socialistes-verts de la retirer et de la redéposer sous une autre forme.

A la demande de M. Castelli la séance est suspendue quelques minutes.

M. Loutan : la proposition de M. Singh de transformer cette motion en délibération nécessite des chiffres, comment peut-on les chiffrer sans avoir édicté les principes de la mise en place de cette structure ?

- M. Decrey : étant donné que vous avez pris contact avec des associations je pense que vous pouvez obtenir des informations financières notamment sur le coût à l'heure pour dispenser ces cours.

Vous pouvez revenir avec un projet de délibération comprenant un montant qui pourra être ajusté au gré des décisions qui pourront être prises.

M. Uehlinger précise que le vote d'un crédit d'étude est également possible, ce crédit pouvant même être amendé lors de la séance ou renvoyé en commission pour discussion.

M. Dupraz : selon les renseignements en notre possession les communes qui ont accepté cette démarche reçoivent d'importantes subventions de la Confédération ; en définitive le coût pour la commune est pratiquement nul. Notre rôle consiste essentiellement à faciliter et à stimuler la mise en place de ces cours ainsi que la mise en place de locaux.



Mme Lopes Beer : nous avons déposé une motion pour que le Conseil administratif entreprenne une démarche que le Conseil municipal ne peut pas faire, notamment au niveau du budget ainsi que pour les contacts à avoir tant au niveau cantonal que fédéral.

- M. Decrey : vous inversez les rôles ! M. Uehlinger vous propose une délibération avec un montant qui permettra de renvoyer ce projet en commission et d'auditionner les associations, ce qui fait partie de vos attributions.

M. Roth : nous sommes convaincus que vous désirez mettre en place quelque chose de bien, mais la forme ne convient pas. Faites une délibération avec un montant, par exemple de Fr 10'000,-, et nous pourrions débattre ceci en commission.

M. Kilcher : le groupe radical soutient la proposition de transformer ce projet de motion en délibération. Ce sujet est très intéressant mais il est en train de virer « au cauchemar administratif ».

M. Thurre : le groupe socialistes-verts retire son projet de motion et il reviendra avec un projet de délibération.

14. Projet de motion déposé dans le délai légal par MM. Daniel Thurre, Willy Corthay et Guy Loutan, Conseillers municipaux du groupe socialistes-verts, concernant : « Les mesures à prendre en faveur de la petite faune ». Discussion. Vote. (MM-10-03).

M. Thurre, signataire donne lecture du projet de motion :

projet de motion :

« Les mesures à prendre en faveur de la petite faune »

Présenté par : MM. Corthay, Loutan et Thurre, du groupe socialistes-verts.

Exposé des motifs

Notre commune située entre deux couloirs biologiques, Seymaz et Foron, est encore riche en petites vies nocturnes. Des travaux ont régulièrement lieu le long de nos chaussées en zone de jardins, villas ou nature et nous constatons que le respect des couloirs à faune, l'éviction des pièges par une bonne disposition des grilles ou grilles gouffres est souvent négligée, ou appliqué de ci de là à bien plaisir.

Pourtant il est facile à chaque occasion de penser à placer les grilles à petite distance du trottoir, au centre d'une entrée abaissée de jardin. Il est facile aussi et même source d'économies de disposer un espace de 5 cm toutes les 3-4 planches de bordurette (entre la verdure et le trottoir), si l'on ne peut simplement s'en passer. Ces dispositions simples permettent aux tritons, musaraignes et autres orvets ou jeunes hérissons d'éviter, une fois tombés sur la route, de finir dans les égouts en longeant le trottoir à la recherche d'une issue. Ils peuvent ainsi retrouver leur biotope en passant facilement de la route au trottoir, puis du trottoir à la verdure.



Les prescriptions simples, annexées, vont dans ce sens. A nous de les rappeler de routine aux professionnels.

Projet de motion

Considérant :

- cette année 2010 dédiée à la biodiversité ;
- l'engagement de notre commune dans le développement durable en général et la promotion de la biodiversité en particulier ;
- que les fiches techniques cantonales à disposition « PRESCRIPTIONS POUR TRAVAUX DE GENIE CIVIL, MESURES À PRENDRE EN FAVEUR DE LA PETITE FAUNE, RECOMMANDATIONS » méritent d'être mises de routine en application.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

1. De transmettre d'office ces documents aux services et mandataires concernés lors de tout projet, de façon à ce que soient dorénavant systématiquement mises en pratique les mesures de protection de la petite faune.

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

A la lecture de cette motion, c'est un sentiment de « déjà vu » qui nous étreint. Force est de constater que dans le groupe socialistes-verts lorsque le capitaine prend la barre et choisit un cap, il s'y tient contre vent et marée. En soit, cela est digne d'être relevé et nous change de la joyeuse et attendrissante pagaille qui règne parmi les formations qui s'obstinent à maintenir debout l'échafaudage bancal d'une alliance obsolète.

C'est dans la mise en pratique des mesures préconisées par cette motion que nous restons circonspects. En effet le constat est sévère, à Genève, on vote 400 millions de dépassement pour un projet qui est toujours sur la planche à dessin. Alors comment voulez-vous que nos « docteurs » en construction réussissent à s'occuper de quelque chose d'aussi banale qu'une grille d'évacuation des eaux usées et de quelques batraciens ?

Toutefois, nous ne sommes pas à l'abri d'un miracle. Le groupe UDC soutient donc cette motion.

Au vote :

- *Cette motion est acceptée par 12 voix « pour », 11 voix « contre » et 1 abstention.*

15. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Stephen Knörr pour le groupe UDC, ayant comme intitulé : « Police municipale : un effectif correspondant à nos besoins ». Discussion. Vote. (MM-10-04).

M. Knörr, signataire donne lecture du projet de motion :

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Les statistiques de la criminalité pour l'année 2009 ne nous sont pas encore connues. (Les statistiques 2007 et 2008 pour la ville de Thônex*).



Cependant, ce que nous en subodorons nous amène à penser que, quels que soit leurs résultats, l'analyse qu'on en fera, la façon de les appréhender, leur publication ne dissipera pas le sentiment d'insécurité qui étreint la population.

La lutte contre la criminalité repose sur trois piliers : la répression, la dissuasion, la prévention. La répression est de la compétence de la Confédération, des Cantons qui, actuellement, privilégient la voie de la capitulation et du laxisme. La prévention est un échec cuisant.

Depuis plus de 20 ans, nous épaulons, aidons, accompagnons, excusons, voire disculpions des délinquants qui n'ont que dédain pour notre société et qui se gaussent de nos doux utopistes. Il ne nous reste donc plus que la dissuasion. Cette dernière passe par exemple par une amélioration de l'éclairage public, la pose de systèmes de surveillance mais principalement par une présence accrue et soutenue dans nos rues de policiers formés. Malheureusement, là aussi les carences sont indéniables.

* Source :

<http://www.geneve.ch/police/doc/statistiques/rapports-activite-2007/ge-spc-2007-ofs.pdf>

Projet de motion

Considérant :

- Le manque flagrant de gendarmes au sein de la police cantonale (220 agents).
- Le redéploiement, afin de satisfaire aux exigences des accords de Schengen, des effectifs du corps des gardes frontière sur l'aéroport supprimant ainsi la quasi-totalité des patrouilles mobiles ainsi que la présence rassurante des gabelous aux postes frontières.
- La récurrence du sentiment d'insécurité.
- Les nouvelles prérogatives et mission donnée à nos agents municipaux par la récente Loi sur les agents de Police municipale (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010).
- Les difficultés de recrutement et les délais nécessaires à la formation.

Demande à la commission des Sports, Sécurité, Police et Militaire d'étudier :

1. L'opportunité d'augmenter le nombre des agents de Police municipale afin, d'atteindre l'effectif de dix agents à l'horizon 2012.
2. La possibilité que l'un des agents soit maître chien ou formé comme conducteur de chien de police.

M. Arpidone s'exprime au nom du groupe PDC :

La première chose qui nous a frappé dans ce projet de motion est que celui-ci nous semble contraire à la loi sur l'administration des communes et à notre règlement. L'article 23 de la loi sur l'administration des communes, repris par l'article 42 de notre règlement du Conseil municipal stipule :

...Dans les séances du Conseil municipal et des commissions, les Conseillers administratifs et les Conseillers municipaux qui, pour eux-mêmes, leurs ascendants, descendants, frères, sœurs, conjoint ou alliés au même degré, ont un intérêt personnel direct à l'objet soumis à la délibération, ne peuvent intervenir dans la discussion, ni voter.



Ils annoncent leur abstention à participer au débat et au vote avant l'ouverture de la discussion du Conseil municipal...

D'une part, il nous semble clairement que ce conflit d'intérêt existe étant donné qu'il s'agit d'un APM, certes d'une autre commune, qui dépose ce projet. Il nous semble que M. Knörr n'aurait pas dû signer ce projet.

D'autre part, l'engagement du personnel est de la compétence du Conseil administratif et certainement pas d'une commission du Conseil municipal.

Nous profitons également pour rappeler à l'UDC qu'en 2009, il y a eu un renouvellement complet de l'équipe des APM et il est dommage de venir demander des effectifs complémentaires, cela revient à remettre en question l'équipe en place qui n'a pas encore de bilan à défendre.

Le groupe PDC refusera cette motion.

M. Kilcher fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

C'est avec une grande satisfaction que nous prenons note de la demande de M. Knörr. Le groupe UDC soutient ainsi notre programme de sécurité. Un programme que notre Conseil administratif, M. Claude Détruche, défend actuellement.

Comme l'a mentionné mon collègue du PDC, cette motion est, malheureusement, à nos yeux inutile. Comme le sujet des images est très connu et utilisé par M. Knörr dans ses déclarations nous souhaitons saisir cette opportunité pour faire une petite métaphore pour dire que le groupe UDC essaye d'accrocher, en période électorale, une lumière verte au dernier wagon de la sécurité alors que le train de la sécurité a déjà débuté dans cette commune il y a au moins huit ans et continuera, nous l'espérons, lors de la prochaine législature.

Le groupe radical ne soutient pas cette motion.

M. Knörr : dans un premier temps je vais vous distribuer un article de la Tribune de Genève du 12 février 2010 : « Serviteur de l'Etat ou député, une question interne » où l'on parle de la collusion d'intérêts. Ensuite et, cela m'a été fait remarquer, avec beaucoup de tact de la part de M. Decrey, lors de la séance du Bureau, ce n'est pas ma signature qui aurait dû figurer au bas de ce document.

Mon collègue, M. Vieitez, a été infirmier-chef urgentiste, il a donc des connaissances très poussées dans le milieu médical et social, ce qui lui aurait permis de déposer un projet de motion demandant : « plus de samaritains à Thônex », et cela aurait été normal !

En tant que chef de groupe et, ayant des connaissances concernant les APM, j'ai signé ce projet de motion. Mais si ce dernier avait été signé par M. Vieitez, auriez-vous été dupes ? A l'UDC, nous privilégions l'honnêteté à l'hypocrisie ! A l'avenir, si d'autres projets venant de notre groupe doivent traiter de sujets relatifs à la sécurité, je demanderai à mon collègue de les signer.

D'autre part, l'article 42 parle d'un intérêt personnel direct, je me demande quel intérêt personnel direct j'ai dans cette motion ! Nous pourrions demander un avis de droit à ce sujet, cela sous-entendrait que : toute personne membre d'un quelconque club sportif des trois Chênes se verrait automatiquement interdite d'émettre une opinion ou de participer à un débat en rapport avec le



sport, cela serait également valable pour les personnes qui travaillent dans des banques, des assurances où des sociétés de gestion de s'exprimer sur des sujets financiers.

Que M. Constantin ne demande pas une augmentation de l'effectif de ses sapeurs-pompiers est tout à fait logique, mais un sapeur-pompier volontaire dans la compagnie de Chêne-Bougeries, par exemple, pourrait très bien le faire s'il avait un mandat de Conseil municipal à Thônex ! Les articles cités par M. Arpidone ne sont pas valables dans ce cas de figure car je n'ai pas d'intérêts directs et ma motion est parfaitement recevable.

M. Dupraz : quelques mots sur le texte déposé, car, on ne peut pas laisser passer quelques outrances de langages, dire que : « la Confédération et le Canton privilégient la voie de la capitulation et du laxisme » c'est quand même un peu fort ! Dire que : « la prévention est un échec cuisant » est également assez fort ! J'ai de la peine à croire que vous pensez vraiment ce que vous écrivez.

Dans votre exposé des motifs, vous avez oublié de parler de la réinsertion qui, même si c'est un travail extrêmement dur, peut produire des effets positifs. Vous parlez de la récurrence du sentiment d'insécurité, sans démontrer quoi que ce soit ! Cela doit, certainement, venir de contacts personnel qui peuvent parfois être extrêmement subjectifs. Enfin, votre demande sous le point 1 n'est pas claire, vous demandez d'atteindre l'effectif de 10 agents à l'horizon 2012 et vous demandez, à la commission d'étudier cette solution. Soit on étudie l'opportunité, soit on décide de doubler l'effectif. Demander les deux en même temps ne me semble pas très clair.

Vous demandez également que l'un des agents soit maître chien. Je suppose que la prochaine délibération nous demandera d'acquérir un chien. Personnellement, je n'ai pas l'impression que c'est comme cela que l'on va rassurer les gens. Si vous commencez à faire accompagner les agents de chiens je ne suis pas sûr que le sentiment d'insécurité va diminuer. Je connais, personnellement, un jeune de 18 ans qui s'est retrouvé face à une patrouille de douaniers équipée de chiens et qui en a été quitte d'une belle peur ! Cette motion est irrecevable car elle va dans les sens inverse du but recherché. Le groupe socialistes-verts va la refuser.

Mme Constantin : il est nécessaire de rappeler à M. Knörr que les APM ont l'habitude de collaborer ensemble sur le territoire des trois Chêne, quand vous dites que vous n'avez pas d'intérêts personnels vous me mettez « les sous-titres » !.

M. Uehlinger : je n'aimerais pas que l'on fasse une comparaison avec les douaniers qui ont des chiens pour repérer certaines substances nuisibles que peuvent transporter des personnes et un jeune de 18 ans qui passe à vélo et qui n'a pas eu de chance de se trouver dans un endroit où des gens faisaient leur travail.



En deuxième lieu, et comme l'a souligné M. Arpidone, il est très maladroit de signer un projet qui concerne sa propre profession. Sur le point 2 qui parle de former un des agents comme maître chien me semble ne pas être dans les prérogatives des APM, un avis de droit devrait être demandé à ce sujet et ce n'est pas à la commission de le faire.

Il me semble que cette motion devrait être retirée et redéposée, sous une autre forme, lorsque nous aurons un compte rendu des activités de notre nouveau service de police municipale.

M. Knörr : je propose à M. Dupraz de lire régulièrement les divers journaux que l'on trouve sur la place pour se rendre compte du climat d'insécurité qui règne. En ce qui concerne la présence d'un chien, celui-ci est tout de suite perçu comme un moyen de répression mais, un chien bien formé facilite les contacts comme tous les animaux, on peut d'ailleurs le voir avec les brigades équestres. Cependant, je vais vous rassurer car, au vu du lever de boucliers, je vais retirer cette motion et la représenterai éventuellement ultérieurement.

16. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Stephen Knörr pour le groupe UDC, ayant comme intitulé : « Pavillon Mousse : utilisons ce qui existe déjà ! ». Discussion. Vote. (MM-10-05).

M. Knörr, signataire donne lecture du projet de motion :

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères municipaux,

Le souffle des explosions, la poussière du champ de bataille sont à peine retombés que les mots agrandissement, transformations, Mairie et millions sont à nouveau prononcés.

Pourtant, nous disposons actuellement d'une surface d'environ 1.400 m² largement sous exploitée. En effet, depuis la rentrée scolaire d'août 2009, le Pavillon Mousse est laissé en friche. Ce pavillon était destiné à accueillir les élèves de l'école Marcelly pendant la reconstruction et le personnel de la Mairie lors l'agrandissement de cette dernière. Ces missions sont maintenant soit remplies soit caduques.

Dès la conception du projet, il a toujours été planifié que le Pavillon Mousse serait un bâtiment provisoire. Toutefois, la qualité des matériaux, le soin porté à l'ouvrage, ainsi que la volonté de disposer d'un immeuble économe en énergie et respectueux de l'environnement nous amène à conclure que ce bâtiment mérite mieux qu'un passage éphémère dans l'histoire thônésienne. De plus, la population ne comprendrait pas qu'un édifice dont la facture s'élève à la somme de Fr 4'800'000,- ne soit pas, jusqu'au bout utilisé, au maximum de ses possibilités.

Projet de motion

Considérant :

- La qualité de l'ouvrage, les atouts que représente une surface de 1.400 m² immédiatement disponible.
- Les demandes croissantes en locaux associatifs tels que, salles de répétitions, locaux pour appuis scolaire, dépôts etc.).



- La proposition formulée antérieurement de création d'une maison de quartier.
- Les possibilités d'économies induites par la conservation de ce qui existe, par opposition à de longues et coûteuses études.
- Le fait qu'un bâtiment inoccupé se détériore rapidement, qu'il perd de sa valeur et devient la proie des vandales et des squatters.

Demande à la commission des Travaux et bâtiments de définir:

1. Les affectations du bâtiment réalisables immédiatement.
2. Les possibilités de transformation, d'aménagements rapides et simples d'une partie des locaux.

M. Corthay fait la déclaration suivante au nom du groupe socialistes-verts :

« Divine » surprise de voir reprise et mise en forme, dans le style alerte de notre collègue Stephen Knörr, l'idée d'une utilisation polyvalente du bâtiment dit Pavillon Mousse ! Idée, ou plutôt souci déjà plusieurs fois abordé au sein de notre groupe et exprimé naguère, sauf erreur, en ce mêmes lieux....

Mais foin de mesquineries ! L'essentiel ne réside pas dans la « paternité » d'une idée, d'ailleurs toujours difficile à prouver - pas de test ADN en la matière -, mais bien dans sa réalisation, quand elle est bonne et justifiée.

Néanmoins, notre « bonne surprise » s'assortira de deux précisions :

- Tout d'abord, à notre sens, l'étude sur l'utilisation et l'affectation de ce bâtiment est à dissocier de la problématique dite « nouvelle mairie » et ne constitue en aucun cas une sorte de « solution B ». Ce sujet, en effet, doit être traité par une commission ad hoc, comme demande en a été faite, avec un engagement plus réfléchi et plus sérieux que le pilotage hésitant et ponctué de volte-face au gré du vent conjoncturel, qui nous a déjà coûté fort cher.
- En outre, comme la motion le rappelle dans ses considérants, ce bâtiment doit permettre de répondre aux multiples besoins en locaux que notre commune est appelée à satisfaire : ceux cités, mais aussi, pourquoi pas, salles de cours de français-intégration, lieu d'accueil pour enfants livrés à eux-mêmes entre l'école et le retour des parents au foyer (genre villa « YO-YO »), bibliothèque, locaux associatifs, salle de musique, de conférences, etc.

Bref, tout ceci pour dire que notre groupe appuiera cette motion et se réjouit de l'étudier en commission !

Mme Jaquet : le Conseil administratif a-t-il déjà réfléchi à l'utilisation de ce pavillon dans le futur ?

- M. Détruche : suite au dernier vote du Conseil municipal annulant le crédit d'agrandissement de la mairie, le Conseil administratif a envisagé plusieurs pistes pour l'utilisation de ce pavillon. Nous avons contacté des écoles privées du canton pour voir si elles sont intéressées à louer provisoirement ces locaux qui sont aménagés selon les normes du Département de l'instruction publique.



D'autre part, il ne faut pas oublier que ce bâtiment pourrait-être une soupape de sécurité lorsque des premiers élèves proviendront du futur quartier des communaux d'Ambilly.

En ce qui concerne le considérant qui stipule que : « *Le fait qu'un bâtiment inoccupé se détériore rapidement, qu'il perd de sa valeur et devient la proie des vandales et des squatters* » il convient de préciser que le Conseil administratif a déjà pris les mesures nécessaires pour mettre ce bâtiment sous alarme et augmenter les rondes de notre police privée dans ce secteur.

L'entretien est également assuré par du personnel communal. L'avenir de ce bâtiment pourrait tout à fait être traité dans le cadre de la nouvelle commission ad'hoc qui a été acceptée ce soir.

M. Knörr : je savais que le Conseil administratif n'était pas resté les bras ballants concernant ce pavillon et a cherché des solutions. L'idée de transmettre ce dossier à la commission ad'hoc n'est pas mauvaise, mais comme il est évident que le pavillon ne sera pas « un plan B », étant donné que nous avons acquis une nouvelle parcelle, j'ai une préférence pour que cette discussion ait lieu en commission des Travaux & Bâtiments.

Au vote :

– Cette motion est acceptée par 21 voix « pour » et 3 abstentions.

17. Propositions du Conseil administratif

M. Decrey : le Conseil administratif n'a pas de proposition.

18. Questions écrites :

M. Claude Détruche, Conseiller administratif donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 22 décembre 2009 par :

18.1. De M. Guy Loutan, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, pose la question suivante concernant : l'Éclairage dans la commune : devons nous mettre des lunettes de soleil la nuit ?

Préambule

La question posée fait croire qu'il existe un règlement contre les pollutions lumineuses, cela n'est pas le cas. En effet, l'Office fédéral de l'environnement a émis en 2005 une recommandation non contraignante soulevant la problématique de la pollution lumineuse. A ce titre, il est à relever que dans l'avant-propos de ce fascicule, il est mentionné « une ligne de conduite ».

Cette recommandation mentionne clairement que tout éclairage qui a pour but la sécurité des usagers ne peut être mis en cause par cette recommandation.



Par ailleurs, nous relevons que cette étude est mise en cause par les professionnels de l'éclairage, les critiques sont :

- La prise en charge dans l'étude de types d'éclairage interdits aujourd'hui (exemples halogène, incandescent).
- La non prise en compte de nouveaux types d'éclairage comme les LED.

En ce qui concerne l'école de Marcelly, il a été mis en place des éclairages extérieurs en tenant compte de

- a) La résistance au vandalisme des éclairages extérieurs
Par expérience, il s'avère que des éclairages extérieurs inclus dans le sol sont peu sujet au vandalisme d'où le choix de poser des luminaires encastrés dans le sol pour les cheminements, il en est de même pour les préaux couverts.
- b) La mise en place d'une source lumineuse économique
Tous les luminaires encastrés dans le sol ont des sources lumineuses type LED et HIT.
- c) Le coût d'entretien
Il est important de relever que l'éclairage types LET et HIT consomme en moyenne 5 à 7 fois moins d'électricité que les sources lumineuses conventionnelles.

Additif technique du bureau Dumont & Schneider SA :
(En charge du dossier d'éclairage)

Projet éclairage et concept d'aménagement extérieur :

- Le concept utilise majoritairement des luminaires encastrés au sol pour l'éclairage et la mise en valeur du site.

Luminaires choisis :

- Panos II équipé de sources HIT 35W, au total 51 luminaires d'une puissance totale de 1800W, dont 10 luminaires représentent un certain risque de pollution lumineuse.
- Ledos équipé de sources LED 2W, au total 45 luminaires d'une puissance totale de 90W, dont la majorité représentent un risque de pollution lumineuse.

L'utilisation de l'éclairage extérieur est commandée par une horloge, l'ensemble est partagé en différentes zones.

Il est donc possible de varier le temps de fonctionnement selon différents critères et optimiser ainsi la pollution lumineuse et la consommation d'énergie.

Remarques et commentaires

Le concept d'éclairage extérieur doit, à notre avis, répondre à des critères spécifiques, tels que :

- mise en valeur du site et des bâtiments,



- guider les personnes sur les cheminements,
- participer à la sécurité du site.

Lors du choix des sources, l'économie d'énergie était un des critères principaux, ce qui a amené au choix des sources HIT et LED.

Les sources HIT (lampes à décharges), permettent une mise en valeur par un flux lumineux important avec un excellent rendement.

Les sources LED, permettent un éclairage de base avec une très faible puissance (très peu d'énergie consommée).

Le choix des luminaires dans sol présente des avantages dans la mise en évidence et la mise en valeur, mais par contre, il pose en effet des problèmes quant à l'éblouissement et la pollution lumineuse.

Recommandations

Le concept actuel a été établi en tenant compte des différents critères, mais il comporte bien entendu certains compromis.

Une optimisation peut encore être envisagée en adaptant les critères suivants :

- les sources HIT 35W pourraient être remplacées par des sources 20W et des ballast adaptés, ceci changera la mise en valeur des bâtiments mais surtout de l'aménagement extérieur. Le coût de cette opération serait de l'ordre de Fr 10'000,- HT,
- ajouter des verres dépolis sur les luminaires dans les zones de préaux couverts et de l'entrée piscine afin de diminuer l'éblouissement ressenti. Le coût de cette opération serait de l'ordre de Fr 12'000,- HT,
- optimiser les temps de fonctionnement sur la base de l'utilisation (compris dans le coût des travaux du bâtiment).

Ces travaux d'optimisation pourront se réaliser sous réserve du vote d'un crédit par le Conseil municipal.

Conclusions

A l'usage, l'optimisation du projet reste une option possible; (optimisation du temps de fonctionnement, pose de verres dépolis).

Il est à relever que la plupart de ces éclairages sont soit sous les couverts (liaison crèche/école) soit en bordure de ces passages.

- M. Loutan : merci pour tous ces détails. Je suis très surpris que vous nous fassiez des angoisses avec des sommes pareilles pour adapter ces luminaires aux sols qui n'éclairent pas seulement les couverts mais la moitié au moins vers le ciel, mettons au moins, comme je l'ai demandé plusieurs fois des petites grilles inclinées afin de diriger le faisceau lumineux.



Je suis déçu que l'on fasse n'importe quoi parce que le document de la Confédération n'est pas contraignant alors que l'on est bien documenté dans ce domaine.

Vous dites que ces lumières sont là pour indiquer des cheminements alors que, devant la piscine, les spots n'éclairent aucun cheminement ils ont pour effet que l'on ne voit plus rien si on a le malheur de regarder par terre. De plus, ces lampes sont extrêmement chauffantes, ce qui n'est pas si économique que ça ! Comme vous l'avez entendu l'autre jour, à la commission de l'Environnement, le responsable des SIG mentionnait bien que l'éclairage au sol pour les cheminements ne se fait que pour marquer une direction et non pas pour éclairer le ciel ou éblouir les gens, un éclairage plus fort est très agressif, contre productif et pas sécuritaire.

Nous pouvons faire un gros effort dans ce domaine, cette réponse me satisfait peu, mais je ne peux pas en exiger plus si ce n'est revenir sur ce sujet à chaque projet concernant des bâtiments. J'espère que les architectes sauront avoir des réponses positives et surtout les appliquer.

Puis, il est donné lecture de deux nouvelles questions écrites :

18.2. De Mme Anne-Marie Jaquet, Conseillère municipale du groupe libéral concernant : le voyage de fin de législature

Lors de notre dernier voyage de fin de législature, à Prague, la participation de tous les municipaux a été du même montant.

Pourquoi, cette année, les personnes non-accompagnées voient-elles leur voyage majoré d'un tiers ?

Notre engagement au sein de cette assemblée est-il moindre que pour les autres ?

Nos jetons de présence sont-ils plus élevés ?

Je ne le pense pas, alors pourquoi sommes-nous pénalisés ?.

18.3. De Mme Rosa Lopes Beer, Conseillère municipale du groupe socialistes-verts concernant : « projet villa YO-YO »

La commission des Ecoles & Jeunesse du 25 septembre 2007 a reçu M. Moreau, trésorier de l'association des Unions chrétiennes de Genève et Mme Miquel, directrice du secteur jeunesse, pour la présentation du projet de villa « YO-YO ».

Le projet d'avoir une villa YO-YO à Thônex avait été bien reçu par les commissaires. Il avait été décidé par 8 oui et 1 abstention de continuer les investigations pour trouver un local (voir procès-verbal de la séance de la commission des Ecoles & Jeunesse du 25 septembre 2007).

Lors d'un contact au mois de décembre 2009, Mme Miquel m'a fait part du fait qu'elle n'avait reçu aucune réponse de la commune à ce jour.



Quelles investigations ont été menées par la commune pour tenter de trouver un local pour le projet de villa YO-YO ?

19. Propositions individuelles et questions

19.1. Petite faune

M. Loutan, je tiens à remercier le Conseil municipal d'avoir accepté le projet de motion concernant la petite faune que je défends becs et ongles depuis 6 ans. Je vous signale qu'il a fallu 8 ans pour que le Conseil d'Etat, après de multiples auditions, arrive à sortir un document minimaliste qui, par contre, est bien développé dans d'autres cantons.

19.2. Séisme en Haïti

M. Loutan : juste après ce séisme j'ai contacté M. Decrey pour demander s'il était intéressant de faire un projet interpartis afin de débloquent un budget spécial pour venir en aide aux victimes de cette catastrophe. M. Decrey m'a répondu que le Conseil administratif avait déjà pris la décision de verser une somme et j'ai donc pu annoncer cette bonne nouvelle aux fondateurs de l'Association des Amis d'Haïti que la commune aide fidèlement et manière consistante depuis des années.

Mes parents qui se trouvaient en Haïti, en 1960, lors de la fondation de l'école en ont écrit un petit mot dont je vous donne lecture :

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Notre fils Guy nous a fait part de votre don spécial concernant le séisme en Haïti.

Vous nous aidez déjà fidèlement depuis longtemps ! Nous sommes donc très émus et reconnaissants, d'autant plus que nous y avons travaillé à 8 reprises.

Des nouvelles précises nous manquent. Nous ne savons pas ce que sont devenus plusieurs de nos amis haïtiens enseignants. On allait fêter bientôt, à Port-au-Prince, le cinquantième anniversaire de la fondation du nouveau collège Bird, plusieurs des bâtiments sont détruits.

Quant à l'école normale, à petit-ville, divers locaux sont endommagés. Le grand campus abrite maintenant des dizaines de réfugiés. Quelques cours pourront peut-être reprendre. Quant aux écoles de campagne, pas de nouvelles précises. C'est dire à quel point vos dons sont les bienvenus. Cela nous touche très profondément.

Soyez donc très sincèrement remerciés et recevez nos respectueuses salutations.

Jean-Louis et Paule Loutan

Je m'associe vraiment à ces remerciements ayant vécu trois ans en Haïti.



- M. Decrey : j'ai rendu visite par quatre fois à M. Gaudin, dont la fille dirige cette école. J'ai eu la chance d'avoir un contact téléphonique avec elle, qui apprécie énormément l'aide que lui apporte la commune de Thônex. Le Conseil administratif attend donc des nouvelles pour le cas où il faudrait procéder à la reconstruction de cette école. Mais cela risque de prendre du temps.

19.3. Prochaine séance du Conseil municipal

M. Dupraz : J'ai entendu dire que notre prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le 11 mai prochain. Je trouve que cette période est très longue d'autant plus que l'on constate que l'ordre du jour de ce soir était bien chargé. Le Conseil administratif peut-il réfléchir à l'opportunité de convoquer une séance dans le courant du mois d'avril ?

- M. le Président : ces dates ont été fixées, en décembre, lors de la réunion des Présidents. Il reste, cependant, une série de dates disponibles qui permettrait, en cas de besoin, de convoquer un Conseil municipal.
- M. Decrey : nous avons donc la possibilité de fixer une séance du Conseil municipal en fonction d'objets ou de votes qui nécessiteraient un préavis en séance plénière avant le mois de mai.

19.4. Calendrier annuel pour la levée des déchets

Mme Casadei, je tiens à remercier le Conseil administratif d'avoir créé ce calendrier à l'attention des communiers. Il nous rend bien service.

19.5. Procès-verbaux de commissions

Mme Jaquet : j'aimerais savoir si au sein de l'administration quelqu'un relit les procès-verbaux de commissions avant de nous les envoyer ? Il y a de plus en plus de fautes d'orthographe, de fautes de frappe, de manque de mots et j'en passe et des meilleures. Ces procès-verbaux sont d'autant plus difficiles à lire si l'on a pas assisté à la séance.

- M. Guex : il n'y a pas de relecture des procès-verbaux de commissions ils sont envoyés tels quels aux membres. C'est aux personnes concernées d'intervenir lors de l'approbation de ceux-ci à la séance suivante. Je vais cependant passer le message afin que Mme Frey soit plus attentive.

19.6. Eau en carafe

M. Singh : vous l'avez sans doute remarqué nous sommes plusieurs de notre groupe, ce soir, à avoir de l'eau en carafe. Cela vient d'une discussion que j'ai eue avec M. Loutan à l'issue de la séance du Conseil municipal du mois de décembre où je lui ai dit qu'à la maison je buvais de l'eau de Genève. Celui-ci m'a demandé : alors pourquoi pas au Conseil municipal ? N'ayant pas vraiment de réponse je lui ai promis qu'au prochain Conseil je viendrai avec ma carafe.



Il se trouve aussi que, depuis le mois de décembre, nous avons une nouvelle Conseillère d'Etat, ministre de tutelle des SIG et il faut avouer que l'eau de Genève, qui était déjà très bonne, s'est encore améliorée. Je remercie M. Loutan d'avoir donné une petite impulsion à une démarche et une réflexion, déjà largement entamée, et qui s'est maintenant concrétisée.

19.7. Forum des associations

M. Singh : un tel forum est-il prévu et si oui avez-vous des dates à proposer ?

- M. Decrey : comme je l'ai déjà dit à M. Loutan, notamment en séance de commission, pour l'instant je n'ai pas le temps de mettre en place ce forum des associations mais, j'ai promis qu'après les élections du 21 mars, une séance sera organisée avec les associations afin de trouver la meilleure solution pour l'organisation de ce forum.

*

La séance est levée à 23h.05.

Le Président

Le Secrétaire

M. Richard Stark

M. Philippe Guex